



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2024 à 19h00 - Date de convocation : 15 février 2024
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

DELIBERATION N° 10/2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

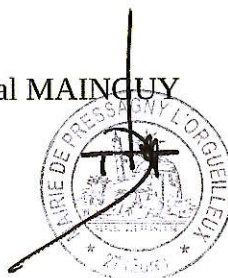
M. WECKSTEIN présente le projet de budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement pour un montant de : 1 124 691,63 €
- Investissement pour un montant de : 1 133 576,38 €

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MARS 2024

ARRIVÉE